

Le socialisme de marché « 2.0 » aux caractéristiques chinoises



SSF
SCUTUM SECURITY FIRST

Département Asie

14 rue Magellan – 75008 Paris

Contact : lettrechine@securite-sf.com ou 01 55 57 16 22

Pour plus d'informations : <https://www.lalettrededechine.com>

© 2014 Tous droits réservés

A la veille du 3^{ème} Plenum, le projet « 383 » du gouvernement a lancé en grande pompe la version 2.0 du « **socialisme de marché** » à la chinoise. Cette nouvelle version est censée donner le rôle principal au second terme de cet oxymore, à savoir le marché.

Les comptes-rendus publics et le relevé de décision du 3^{ème} Plenum proprement dit ne rajoutent rien de plus. Ce n'est pas le rôle du Comité Central du PCC que de présenter et se porter garant de la feuille de route gouvernementale. C'est au Premier Ministre de s'en charger.

Li Keqiang s'en est donc acquitté, par l'entremise de son « Commissariat à la stratégie et aux réformes économiques », le **Development Research Center** (DRC), directement placé sous sa tutelle.

Le document de travail, intitulé « **Plan d'action et idées fondamentales du nouveau round des réformes** » ou « plan 383 », n'est pas une directive gouvernementale. Il a été élaboré et signé par deux économistes de renom, **Li Wei** du DRC, et **Liu He**, vice-directeur de la NDRC, et proche conseiller économique de Xi Jinping.

Il se présente surtout comme l'affirmation d'un consensus au plus haut sommet de la bureaucratie d'Etat, et comme un agenda concret des réformes. Le Plenum du Comité Central, qui s'est réuni entre le 9 et le 12 novembre dernier, s'est inscrit quant à lui dans une autre dimension, davantage politique et symbolique, accouchant de textes plus vagues et marqués au fer rouge des idéologues du parti.

En ce sens, ce projet « 383 », ne nous y trompons pas, **est bel et bien la feuille de route générale du présent gouvernement**. Il y expose l'esprit des réformes pour la décennie à venir, son cap et ses principaux objectifs. Sa portée ne doit donc pas être sous estimée, malgré son état provisoire de non papier, car il a vocation à être décliné au-delà de 2017, jusqu'en 2020 (en trois étapes : 2013-2014, 2015-2017, puis 2018-2020) et donc après le 19^{ème} Congrès du PCC, pour transformer profondément la Chine d'aujourd'hui.

Sommaire

« 3 » : Etat, marché(s), entreprises	4
« 8 » Domaines d'application de la réforme.....	5
1. (一) L'Etat et l'administration.....	5
2. (二) « Combattre les monopoles, promouvoir la concurrence »	9
3. (三) La réforme du système foncier	12
4. (四) « Promouvoir la réforme du système financier chinois par une plus grande ouverture et la libéralisation des taux d'intérêt et de change »...	13
5. (五) Vers un nouveau round de la réforme de la fiscalité	15
6. (六) « Approfondissement de la réforme des actifs de l'Etat par capitalisation »	17
7. (七) « Pour un développement vert et innovant, en améliorant l'environnement concurrentiel ».....	19
8. (八) « Réaffirmer la réforme et l'ouverture de l'économie nationale par une libéralisation des services »	21
« 3 » fils rouges	23
Conclusion ?.....	24

Plan 383 des réformes 2013-2020

三八三方案

« 3 » : Etat, marché(s), entreprises

La gouvernance du gouvernement et des entreprises devra être réformée, de pair avec la transformation de certaines **règles du jeu** sur les marchés. Cette **nouvelle « trinité »** se reformera donc (gouvernement, entreprises et marché) de manière dynamique, les réformes de l'un entraînant la modification de la substance de l'autre et ainsi de suite. C'est la dialectique proposée : « l'histoire chinoise et internationale nous apprend que l'efficacité de marché est fonction de l'efficacité même de l'Etat, et inversement ». Cette **dialectique** entre Etat et marché devra profiter à une plus grande capacité d'autorégulation du marché, et donc réduira l'intervention directe de l'Etat et de l'administration.

Mais, si certaines exégèses parlent déjà du grand retour de la main invisible du marché, qui est effectivement le message que fait passer le texte, il est plus nuancé que cela un peu plus loin dans son développement. En effet, il n'est question que de réduire **l'interventionnisme** direct et abusif de l'administration, en d'autres termes l'inefficacité bureaucratique dont se repaissent les strates intermédiaires de l'administration, par ailleurs visées par la campagne anti-corruption en cours. Il n'est pas question de recul, ni d'effacement de l'Etat, **mais de mieux d'Etat.**

En « contrepartie », afin que les acteurs et les marchés ne se sentent pas trop pousser des ailes, le contrôle sur ceux-ci se renforcera de différentes manières.

Cela se fera principalement par une **réforme ambitieuse de la fiscalité**, des contrôles qualité sur les produits et chaînes de valeur, la sécurité, l'environnement, l'introduction de nouvelles dispositions réglementaires, par la création et la multiplication des normes et standards, lesquels deviendront autant d'outils à disposition de l'Etat et des collectivités pour corseter les marchés.

Quand on sait, par exemple, comment sont élaborées les **normes nationales** en Chine, on peut imaginer que tout restera sous contrôle et que l'effacement de l'Etat ne sera qu'apparent : « le gouvernement devra réduire son intervention directe dans l'économie pour faire éclore un système plus propice à l'innovation, et un environnement plus favorable à la politique fixée ». Le pilotage macroéconomique sera donc maintenu, voire renforcé. Plus loin, (quand) il est rappelé qu'en « dehors de circonstances exceptionnelles, comme la gestion d'une crise financière, pendant laquelle il deviendra nécessaire que le gouvernement ait recours à certaines mesures administratives directes, ce qui doit être traité par le marché et les entreprises reviendra au marché et aux entreprises ». La formulation peut paraître excessivement prudente et « accommodante », étant entendu que l'Etat, même hors crise financière – en espérant qu'il n'y ait pas ici de message subliminal annonçant l'impensable ! – reste et restera toujours aux manettes.

Voilà pour le triptyque des réformes : Etat, marché, entreprises.

« 8 » Domaines d'application de la réforme

Les 8 domaines et secteurs d'activité qui seront impactés par cette vague 2.0 sont listés comme suit :

- l'Etat et l'administration,
- les secteurs monopolistiques,
- le système foncier,
- le système financier,
- la fiscalité,
- la gestion des actifs de l'Etat,
- l'innovation,
- la stratégie d'ouverture du pays.

1. (一) L'Etat et l'administration

L'objectif affiché est de rationaliser le processus de décision au sein des administrations d'Etat, réduire le nombre **d'autorisations administratives** en tous genres qui font perdre du temps et dévoient les énergies. Aussi par une plus grande transparence du processus lui-même, et des décisions prises. En outre, les autorisations de crédits, les objectifs chiffrés de la production industrielle, ainsi que les quotas de terres (terres

arables ou pour la construction), devront céder la place à un **contrôle macroéconomique**, monétaire et fiscal renforcé, mais moins attaché aux effets d'annonce.

En cela, le centre de gravité du contrôle se déplace vers l'aval : il s'effectuera, transversalement, sur les acteurs économiques et leur environnement, comme dit plus haut, c'est-à-dire sur les **normes techniques**, le contrôle qualité, sanitaire et phytosanitaire (*food safety* par exemple), la sécurité (au travail, des installations), l'environnement, la réduction des polluants. A ces mesures s'ajouteront des efforts prolongés concernant la lutte contre les situations de monopole (*anti-monopoly law*) et la **concurrence déloyale**.

Vers une modernisation des politiques publiques

Concernant la « rationalisation » du **processus de décision**, rien de nouveau. Cet objectif a été acté en 1999, avec l'introduction d'un slogan « vers un gouvernement réduit et une vaste société civile », preuve qu'à l'instar des « réformes », brandies comme un mantra depuis 30 ans, c'est un combat permanent et un objectif lointain.

Le type de contrôle sur les agents économiques se modernise, c'est indéniable, ce qui ne signifie pas que cela jouera en faveur des entreprises étrangères, nous y reviendrons plus loin.

Mais s'attaquer à l'omnipotence et l'inefficacité du **mille-feuille administratif** actuel dans les affaires économiques est probablement la première tentative sérieuse de ce genre qui a une chance d'aboutir, car elle est appuyée par un ensemble de mesures qui vont dans le même sens et qui vont de facto mettre hors jeu certains actes administratifs redondants. C'est un coup porté au sacro-saint plan quinquennal. Non pas dans le bien fondé d'une planification pluriannuelle, mais notamment dans la récupération politique qui en est faite localement, par exemple dans la course à la croissance effrénée et à la **compétition entre les provinces** qui surinterprètent facilement les textes favorisant la corruption.

Pour les « décisions importantes », le recours aux organismes périphériques, dont les **think tanks**, deviendra la règle. Un système d'évaluation et de retour d'information complètera la procédure de contrôle des politiques publiques, notamment par le recours

à des auditions. L'accès à ces informations sera rendu en partie et en principe possible à tout citoyen chinois.

Vers une plus grande responsabilisation des instances de l'Etat

Jusque-là néanmoins, ce changement de portage, s'il n'est pas nouveau dans ses intentions, peut s'enclencher dans de bonnes conditions car la volonté consiste ici à mettre en place un système global de **compliance** moderne. D'où l'importance du processus de normalisation en Chine qui sera le garant et le garde-fou de ce nouveau système, où les logiques bottom-up rivaliseront avec l'organisation top-down traditionnelle du parti et de l'Etat. Ce dernier ayant toujours le dernier mot sur ce qu'il jugera conforme ou pas au « juste marché » en termes de positions et de comportements anticoncurrentiels.

L'actualité nous montre que **les entreprises étrangères** sont placées aux confluent de cette double dynamique verticale et horizontale de la nouvelle *compliance* du marché intérieur chinois. Elles y seront même davantage sensibles que par le passé, saisies dans un étau entre l'Etat d'un côté, gardant ses prérogatives intactes, et un marché sous contrôle et façonné dans un but bien précis d'autre part. Nous aborderons cette question quand nous analyserons le deuxième « 3 » du projet « 383 ».

Un **nouveau principe de gestion administrative** sera en vigueur dans toute l'administration, sans que soit précisé s'il s'agit de l'administration centrale uniquement ou si les collectivités territoriales sont également comprises : le **silence vaudra désormais acceptation** et non plus rejet de la demande. Mais à la différence du projet de loi adopté à l'Assemblée en France le 30 octobre dernier qui concerne les relations entre l'administration et le citoyen, il semblerait que le nouveau dispositif chinois s'applique aussi aux demandes de validation de projets économiques en provenance des entreprises. Le but étant de raccourcir les délais de prise en compte des dossiers et de responsabiliser les services concernés qui seront plus étroitement encadrés par un « mécanisme de recherche de responsabilités pour faute grave ».

Aussi, pour une meilleure efficacité de l'Etat, l'ancien système de coresponsabilité dans la coordination interministérielle est remplacé par un système de désignation d'un « organisme pilote » à qui échoie la responsabilité des affaires et dossiers concernés. On l'a déjà vu dans les derniers textes de réformes, notamment au sujet du commerce intérieur (12^{ème} plan pour le commerce intérieur). Ce n'est pas un changement anodin, ni

pour les ministères désignés comme pilotes, ni pour les entreprises qui voient clairement identifié le centre décisionnaire concernant leurs projets. Fini le « c'est-pas-moi-c'est-lui », entres autres manifestations de la dilution des responsabilités observée et dénoncée par l'exécutif. C'est, quoiqu'il en soit, l'objectif affiché.

La confiance n'exclut pas le contrôle

Présentés comme une mesure phare pour une meilleure transparence du gouvernement, les dépenses, recettes et transferts de compte de provinces à Centre devront être rendus publiques. Mieux, les modes de calcul font également partie de l'effort de transparence exigé. Pour chapeauter le tout, les trois organismes de contrôle, la **Banque de Chine**, le Bureau **National des Statistiques** (BNS) et **l'Office Central de l'Audit** (cour des comptes), qui ont été l'objet de récentes critiques par le nouvel exécutif, auront l'obligation de transmettre des rapports réguliers à **l'Assemblée Nationale Populaire (ANP)**, pour contrôle de la conformité des comptes des gouvernements locaux, mis sous pression ces derniers mois dans le cadre d'une réforme des modes de financements bancaires et extra-bancaires. Si cette procédure interne n'est pas nouvelle, la responsabilité de la chambre basse du Parlement chinois sera désormais engagée officiellement, rehaussant de fait son poids politique dans l'appareil d'Etat. Tout ce qui ne relèvera pas du domaine de la sécurité nationale, non redéfini par ailleurs dans ce texte, pourra être rendu public, sur le Web et l'audiovisuel. On notera qu'il y a ici avancée de la politique sur l'administration, qui est largement mise en cause dans ce document dans ses nombreuses dérives bureaucratiques.

A un échelon inférieur, il est demandé aux citoyens et leurs représentants légaux d'exercer pleinement leur droit de plainte (public) envers l'administration. Ainsi, les « plaintes collectives » (*class action*) sont « tolérées », et les plaintes déposées selon le système en place des « *Lettres et visites* » devront diminuer, pour faire baisser du même coup les incidents de masse, affirmant par là que le système actuel a montré qu'il pouvait entretenir une certaine forme d'instabilité sociale. Selon les informations obtenues par un journaliste du Beijing News, le système de plainte mis en place en 2005 et autorisant les citoyens à pétitionner pour des raisons aussi diverses (confiscation de terres, démolition de maison, pollution ou encore sécurité sociale), est, en effet, en passe d'être modifié. C'est notamment le système de classement, par lequel les gouvernements provinciaux sont notés selon le nombre de plaintes déposées les concernant, qui va être aboli. Il est à l'origine des pratiques d'arrestation et de détention illégales dans des « prisons noires » auxquelles les provinces ont parfois recours pour que leurs mécontents

ne puissent parvenir jusqu'au bureau en charge à Pékin. Le Zhejiang et le Jiangsu servent de provinces pilotes aux réformes, qui devraient relâcher la pression exercée sur des dirigeants provinciaux inquiets pour leurs promotions, en favorisant une résolution des problèmes au niveau local. En juillet dernier, un site Internet avait été lancé mais avait « crashé » dès le premier jour, croulant vraisemblablement sous les plaintes.

Les **grilles de salaire des fonctionnaires** seront revisitées. Par ailleurs, afin de gagner les cœurs, une « *prime de probité* » leur sera accordée tout le long de leur carrière si aucun manquement à la discipline et à l'éthique ne vient la ternir. Petit détail : ils ne pourront la toucher qu'une fois partis à la retraite... Le devoir de transparence rejaille aussi sur les patrimoines privés des personnalités publiques : les fonctionnaires, employés de sociétés d'Etat et cadres récemment promus sont les premiers à devoir s'acquitter d'une déclaration de patrimoine.

Aux réformes administratives déjà engagées depuis le premier mandat de **Hu Jintao**, en 2002, et qui sont consubstantielles aux réformes économiques, s'ajoutent ici des éléments contraignants nouveaux pour l'Etat que la notion anglo-saxonne « *accountability* » résume très bien. En effet, pour être efficace, l'Etat doit pouvoir rendre des comptes au pays et à ses agents, et non faire de la **réétention de l'information facilitant l'arbitraire et la corruption**. Devenant plus transparent, il ne peut plus justifier effectifs pléthoriques, gabegies financières et rentes de situation. Jusqu'ici, le document ne cite aucun secteur d'activité en particulier, mais la proximité soulignée entre dérives de l'Etat et des grandes corporations annonce un chapitre suivant du rapport consacré précisément à la lutte contre les grands monopoles.

2. (二) « **Combattre les monopoles, promouvoir la concurrence** »

Deux ruptures majeures

L'appel à la lutte contre la sclérose du marché intérieur vise en premier lieu les industries dites « de base », c'est-à-dire, bien qu'elles ne soient pas nommées dans le texte, les grands secteurs stratégiques de l'économie : l'énergie, les transports et les infrastructures, les télécom, etc. Elles vont être prises sous deux feux, frontalement et à revers. Le document séquence cette volonté de briser ce carcan en trois phases : par une

plus grande ouverture desdits marchés, par l'introduction de(s) règles de concurrence, puis par la « refonte » du mécanisme de supervision des marchés et de la concurrence.

Cette présentation théorique est directement inspirée des réussites du pouvoir dans la lente transformation de l'économie dirigée, la perte de contrôle au profit des seules lois du marché étant inenvisageable, le nouveau centre de gravité des efforts sera désormais le renforcement du contrôle **a posteriori plutôt qu'a priori** de toute décision politico-économique, ce qui constitue une avancée théorique et pratique majeure dans la gouvernance de l'Etat.

Rupture théorique majeure car les tenants de l'économie dirigée socialiste de marché « version 1.0 » – de 1992 à aujourd'hui – considéraient comme acquis que seul un groupe déterminé d'agents bénéficierait de la manne financière de l'Etat, et du parti, et que la redistribution s'effectuerait après ponction des intéressements divers et variés.

Rupture pratique majeure, car le critère fondamental pour l'acceptation et la responsabilité des projets d'investissement notamment n'est plus le seul fait de l'Etat selon une sélection à l'éligibilité sujette à manipulation, mais revient aux agents économiques eux-mêmes autour d'un principe tout nouveau **d'obligation de résultat**. Ce glissement vers l'aval dans la chaîne de responsabilité s'inscrit en droite ligne de la politique de décentralisation des pouvoirs et des décisions entamée au début des années 2000, sous le deuxième mandat de **Jiang Zemin**, et continué par **Hu Jintao**. Il concerne de près l'activité des entreprises, dont **les entreprises étrangères** qui voient le poids du local se renforcer. En revanche, pour les provinces et municipalités, ce new deal est un vrai challenge : elles obtiennent une plus grande latitude dans les décisions d'ordre économique contre l'acceptation d'un niveau de contrôle renforcé dans leur gestion financière, la fiscalité, et plus largement leur rentabilité économique.

Le premier secteur en ligne de mire : le ferroviaire

L'industrie ferroviaire est le premier exemple cité. Son modèle économique doit être révisé, avec une libéralisation de l'investissement, **dont l'investissement étranger** dans l'ingénierie financière notamment. L'organisation verticale des différents métiers laissera la place à la constitution de sociétés modernes respectant une stricte séparation des activités entre réseau et transport. Il y sera introduite la possibilité de concurrence interne, entre réseaux, régions et lignes ferroviaires. La réorganisation en 2012 du

Ministère des chemins de fer et son positionnement au sein du **Ministère des Transports** ont marqué la première étape de ce processus.

La prochaine étape devra s'atteler à libéraliser les droits de transport dans le pays avec un objectif commun à toutes les activités de transport et de logistique de créer les conditions de la création d'un **vaste marché chinois affranchi de ses particularismes locaux** freinant le développement économique. La création d'un marché intérieur unifié est, selon Pékin, une des conditions sine qua non de réussite des réformes 2.0. D'elle dépendra la réussite des autres volets de la réforme : de la réforme sociale (urbanisation, réduction des inégalités, modernisation du marché du travail...), et de la réforme économique (priorité à la consommation intérieure, attractivité des territoires, montée en gamme industrielle...).

Nous voyons ici que le **projet de réforme est global** et, de ce point de vue, parfaitement cohérent. Cette cohérence est sa caractéristique et sa force principales. Ses détracteurs l'accusent d'être très risqué à vouloir être systémique. Nul retour en arrière n'est, en effet, désormais possible.

Puis, d'autres grands secteurs d'Etat

Par combattre les monopoles, il faut donc entendre toutes les situations de monopoles contraires à l'esprit de la réforme vers la mise en place de mécanismes modernes. Les rentes de situation, par nature moins rémunératrices que « le marché », sont principalement visées. Le secteur de l'énergie en premier lieu.

La réforme des prix des carburants et produits pétroliers est l'Arlésienne des réformes structurelles héritées de l'ère **Hu Jintao**. Elle est couplée dans la tête des planificateurs de la **NDRC** avec une réforme plus profonde du secteur *Oil & Gas*, ainsi qu'avec l'ouverture graduelle du marché des énergies non conventionnelles, dont les gaz de schiste. La dépendance extérieure croissante chinoise en pétrole brut la contraint à s'aligner progressivement sur les marchés internationaux et à assouplir ses restrictions sur l'importation de brut et de gaz. Pour les huiles de schiste, leur enregistrement en tant que ressource minière à part entière incitera la **création de sociétés spécialisées et encouragera la spécialisation dans l'amont ou dans l'aval, au détriment des grandes corporations verticalisées**. En parallèle, un nouveau système d'attribution et de gestion des licences d'exploration/production est à l'étude par le **Ministère des Ressources minières** (MLR). Ce n'est pas un hasard si les campagnes anti-corruption et

anti-monopole lancées simultanément depuis l'été dernier ont visé plus particulièrement des structures comme **China National Petroleum Corp.** (CNPC) ou plus récemment le MLR et le **MOFCOM**.

Idem pour le secteur de l'électricité où la composante concurrentielle sera partie intégrante de la réforme des prix. Nous pouvons noter qu'elle prolonge et vient concrétiser la stratégie des autorités de refonte du système des prix dans le secteur de l'énergie dévoilée au printemps 2013 par le jugé nécessaire repositionnement par absorption de la **State Electricity Regulatory Commission** dans **l'Administration Nationale à l'Energy (ANE, ou NEA en anglais)**, pour donner à cette dernière plus de poids décisionnel en prévision de la phase d'implémentation de la réforme.

Ce faisant, certaines têtes sont tombées, à la NEA comme chez CNPC, ce qui montre bien la coordination des actions vers un seul et même objectif d'assainissement du fonctionnement des organes centraux de l'Etat. En cela, la lutte anti-corruption du régime est plus une affaire de survie économique qu'une entreprise de redressement moral de la société. Prochain secteur dans le viseur des autorités de la concurrence : les télécom.

3. (三) La réforme du système foncier

Cette réforme est sans doute **l'une des plus fondamentales parmi toutes les autres réformes** car elle est la condition pour que toutes les autres puissent être appliquées. En effet, selon le système d'attribution et de cession des terres, il y a une distinction faite entre les terres en zone urbaine, qui relèvent de la propriété de l'Etat et les terres rurales qui appartiennent collectivement aux paysans. Or, le modèle économique actuel, fondé sur une urbanisation croissante et l'utilisation des terres à des fins industrielles (dont les **zones de développement économique**) et pour l'export, favorise le rachat de terres cultivables en terrains à bâtir tombant du même coup sous le régime de la propriété de l'Etat.

Depuis 20 ans, les espaces ruraux ne cessent d'être rachetés, sans raison ni considération environnementale et sociale. L'exécutif actuel veut justement endiguer ce phénomène et **ramener à la raison les autorités locales** dans leur politique d'urbanisation et d'industrialisation en créant un seul marché foncier unifié et « juste », conciliant développement économique mais aussi utilisation réfléchie des terres, pour les

droits des paysans (droits de propriété, hypothèque et cession de leurs biens immobiliers et fonciers) et la baisse de la pollution notamment.

L'objectif avoué des autorités consiste à déposséder progressivement les villes, surtout les mégapoles, du monopole de ventes (ou saisines) des terres à des fins exclusivement économiques. Des **sociétés de gestion des actifs fonciers** seront spécialement créées, et c'est une nouvelle fois à **l'Assemblée Nationale Populaire** (ANP) que reviendra d'exercer le contrôle effectif des dispositions prises.

Elles permettront de freiner la course à la croissance effrénée – polluante de surcroît – et d'harmoniser les régimes de propriété et d'usufruit du foncier non bâti, avec un impact positif à terme sur les rentrées fiscales. Il faut s'attendre à ce que ce système soit étendu aux villes intermédiaires (tiers 2 et 3) d'ici 2020, impactant directement les **secteurs d'activités nécessitant de grandes surfaces d'implantation**. A noter aussi pour cette réforme l'importance accordée au contrôle a posteriori que devront assumer les députés locaux de l'ANP dont les prérogatives sont amenées à se renforcer.

4. (四) « Promouvoir la réforme du système financier chinois par une plus grande ouverture et la libéralisation des taux d'intérêt et de change »

« *Market driven* » et un système plus « souple » sont les mots clés de ce volet des réformes. Il a vocation à accompagner et rendre possible trois réformes structurelles majeures de la mandature actuelle : la transformation du modèle économique, la montée en gamme industrielle et le processus d'urbanisation, tout en faisant disparaître les risques financiers potentiels.

Cela passe dans un premier temps par la **restructuration des organismes financiers** et de crédit, dont une diminution des participations dans ceux-ci des gouvernements locaux. Il s'agit ici clairement de garantir un niveau satisfaisant de supervision et de *visibility control* par l'Etat qui fait encore défaut. Une fois de plus, l'opacité des gouvernements locaux est implicitement rappelée comme une des causes du problème et tout particulièrement les **banques commerciales** des grandes villes qui sont encouragées à fusionner et à diversifier leur capital.

Le **seuil d'entrée sur le marché** des financements sera abaissé et les nouvelles plates-formes de crédit et de microcrédit sont encouragées à proliférer dans ce nouvel environnement davantage encadré. En revanche, l'encadrement des taux à la baisse sera moins strict, ainsi que les taux des certificats de dépôts. Ce processus de restructuration des institutions financières fera des victimes. Il est donc prévu de créer un mécanisme nouveau de gestion des faillites pour celles posant problème. Une **des conséquences à court terme** pourrait être de voir certaines conditions d'accès au crédit rendues plus strictes en échange d'un taux plus avantageux.

Les situations d'endettement des **entreprises locales de taille intermédiaire**, nombreuses à être en **partenariat avec des sociétés étrangères**, seront regardées de plus près désormais, ce qui les obligera par contrecoup à s'assurer de leur santé financière. Les mises sous perfusion de sociétés à capitaux d'Etat et mixtes par les plates-formes financières qui ont métastasé depuis 20 ans deviendront plus rares avec un risque accru de dépôt de bilan pour les moins profitables.

Alors que des annonces pour un agenda précis de l'internationalisation du yuan se sont succédées sans jamais être respectées, le document se fixe un objectif de 10 ans pour « que le yuan devienne une monnaie majeure pour les règlements internationaux et les investissements, ainsi qu'une monnaie de réserve internationale sur certains marchés ». La **Banque Centrale** chinoise s'était prononcée, en mai dernier, pour un plan de convertibilité du yuan pour les comptes à capitaux à l'horizon 2015.

La réforme du système financier devra s'adapter à la transformation globale de l'économie chinoise, en commençant par rationaliser les relations entre le Centre et les échelons locaux, les relations interbancaires, au profit du financement des PME innovantes. Ici aussi, il est question de la mise sur pied d'un niveau de contrôle ad hoc dans le cadre d'une part plus grande laissée au marché obligataire en substituant les traditionnelles demandes administratives par un **système nouveau de prévention des risques** et de protection des droits du consommateur de services financiers.

A cet égard, la **réforme des plates-formes de financement** dans la province du Zhejiang, et principalement à Wenzhou où, en 2011, une trentaine de patrons avaient fui la Chine, incapables d'honorer leurs engagements, vise à (re)structurer un marché de la dette en constante progression. Car pour « libéraliser » les investissements sur les marchés qui plafonnent à 20% (contre 80% de financement interbancaire), il faut à la fois multiplier les organismes de crédits habilités, libéraliser les transactions et gérer le risque financier inhérent à ce type de bascule. On le voit clairement, ces dispositions

concernent en premier lieu l'économie manufacturière chinoise, cette contre-économie qu'il faut faire basculer dans les statistiques officielles, avec son tissu de PME/PMI, et à la marge seulement les grands secteurs dirigés.

Plus largement, cette réforme financière comporte de nombreux volets et dimensions que Pékin, une fois encore, entend mener de manière globale. Elle prendra le temps qu'il faut et rares sont les facteurs extérieurs qui pourraient précipiter les choses : les deux préoccupations des dirigeants étant que ce nouvel écosystème profite in fine à ses entreprises et à leurs besoins d'investissement et de financement. Autre point d'attention, les accords de libre-échange en zone Asie-Pacifique où Chine et Etats-Unis ont entamé une course poursuite pour sécuriser leur environnement. La Free Trade Zone lancée par Shanghai à l'automne illustre cette recherche de la meilleure attractivité possible.

5. (五) Vers un nouveau round de la réforme de la fiscalité

Cette réforme, mise en œuvre sous l'ère **Hu Jintao**, s'emploie à redéfinir les prérogatives du centre et des échelons locaux, notamment pour la levée de l'impôt et plus particulièrement aux échelons municipaux et en dessous. Le Centre veut reprendre la main sur l'assurance vieillesse, le système judiciaire, la sécurité alimentaire et sanitaire, les zones frontalières terrestres et maritimes, ainsi que la gestion des échanges transrégionaux pour « optimiser » les dépenses et recettes fiscales. Le document ne précise pas quelle sera l'allocation des recettes entre collectivités et Centre pour ce qui concerne les prélèvements obligatoires (impôts, cotisations sociales et taxes).

La mesure phare de cette réforme dans le document est le remplacement (d'ici à 2017) du système de permis de résidence (*hukou*) par un « **package minimum de protection sociale** », afin de garantir les droits sociaux et d'inciter à plus de mobilité de la population en Chine. Un fonds national de prévoyance et d'assurance vieillesse devra être mis en place d'ici 2020 ainsi qu'une aide annuelle pour l'éducation aux foyers à bas revenus et moins couverts. Chaque Chinois possèdera une carte de sécurité sociale dans laquelle seront précisés ses droits ouverts, quelque soit son lieu de résidence et qui remplacera à terme le *hukou*.

Localement, deux taxes seront généralisées : la taxe foncière et une taxe à la consommation. La taxe à l'achat d'une automobile sera « localisée ». Les autres recettes locales non fiscales devront être validées par l'ANP provinciale.

La politique du tandem de **Xi Jinping** et **Li Keqiang** s'inscrit dans la continuité de leurs prédécesseurs **Hu Jintao** et **Wen Jiabao**. Il a été notamment décidé le 1^{er} août 2013 d'étendre le projet pilote portant sur la TVA, qui doit à terme remplacer dans un certain nombre de secteurs notamment tertiaires la « *business tax* » qui est une taxe archaïque portant sur le chiffre d'affaires.

Par ailleurs le gouvernement a lancé des discussions sur la mise en place d'une réelle taxe foncière (des projets pilotes existent, notamment à Shanghai et Chongqing avec une efficacité limitée) ainsi que d'une taxe sur les ressources naturelles ayant pour but de favoriser un usage rationnel des ressources.

Une des **conséquences** de ce chapelet de réformes fiscales pour **l'entreprise étrangère** est la plus grande mobilité personnelle et professionnelle pour les ouvriers et employés et leurs familles, facilitée par ailleurs par la recherche d'une **homogénéisation des normes sociales, économiques et commerciales** entre les provinces et les régions. Cette réforme va dans le sens voulu par Pékin de la création d'un vaste marché unique chinois.

L'autre volet de cette réforme fiscale est le problème de la **dette des gouvernements locaux** et plus précisément du système d'émission de la dette. Sans surprise, nous l'avons vu pour ce qui concerne le précédent de Wenzhou, le rapport prône une standardisation et une plus grande transparence des plates-formes de financement. Les collectivités locales pourront émettre de la dette mais encadrées par un mécanisme, à mettre en place, **d'alerte précoce du risque d'endettement**.

Enfin, une taxe anti-pollution est à l'étude au niveau du gouvernement central. Elle est mentionnée dans le rapport « 383 », sans plus de précisions, mais certains experts prédisent que cette taxe pourrait constituer **une pression bien plus forte et directe sur les entreprises** polluantes que les mesures administratives actuelles, car son montant pourrait être proportionnel à la pollution dégagée effective et venir grever significativement leurs résultats.

Une **compliance environnementale** se met en place (lentement) et viendra compléter les dispositifs pollueurs-payeurs déjà en vigueur pour certaines industries.

6. (六) « Approfondissement de la réforme des actifs de l'Etat par capitalisation »

Derrière cette rhétorique se cachent mal les contradictions de ce qui est en jeu actuellement. D'emblée, le rapport souligne les difficultés de la réforme des sociétés à capitaux d'Etat supervisées par la **SASAC** : « problème de positionnement », « rentabilité médiocre », « manque de compétitivité » caractérisant les SOE chinoises.

Les grandes sociétés et corporations à capitaux d'Etat (SOE) sont directement visées. Elles doivent achever leur transformation selon les lois sur les sociétés. En 2005 déjà, le Directeur de la SASAC, **Li Rongrong**, déclarait que 50% des quelque 3 000 entreprises à capitaux d'Etat avaient réussi leur transformation. Il est à craindre que peu de progrès n'aient été réalisés depuis, du moins parmi la centaine de SOE centrales et concernant la diversification de leur capital et leur introduction en bourse.

Le rapport propose de créer des **sociétés d'investissements d'Etat, holdings ou fonds**, dans chaque domaine stratégique tombant dans le périmètre de l'Etat, à l'image de la société singapourienne **Temasek** qui est nommément citée. Les grands domaines administrés par des sociétés d'Etat sont : la protection sociale, les activités de service public non lucratives, les industries stratégiques et les industries liées à la sécurité nationale. Il reviendrait à la SASAC de nommer et de démettre les dirigeants de ces sociétés d'investissement. Ce système permettrait de fusionner les comptes des actifs de l'Etat avec celui de l'Etat et créer des possibilités de transferts de compte à compte.

Jusqu'ici dans ce rapport, **il n'est pas question d'introduction de capitaux « privés » ni étrangers dans les SOE**. Il faudra attendre le document en 16 chapitres et 65 points du Comité Central, rendu public le 15 novembre, soit trois semaines plus tard, pour voir préciser les choses. Au-delà des termes idéologiques habituels de référence, il est confirmé dans cette directive que les relations entre l'Etat et le marché constituent le cœur du « **problème** ». Le chapitre 2 consacré au « maintien et à l'amélioration du système économique de base », rappelle que la spécificité du « socialisme à la chinoise » a pour pilier important le « développement conjoint de la propriété publique et d'autres formes de propriétés, même si la première garde la part prépondérante ». Mais le point 6 dans ce chapitre parle de « développer activement » toutes les structures économiques « mixtes » et le croisement d'actionnariats publics, collectifs (qui désigne essentiellement la propriété des entreprises ou des terres des zones rurales) et privés. Ce rappel au terme fourre-tout d'économie mixte (*hunhe jingji*),

dont on ne sait la part des capitaux strictement privés (et non détenus par des holdings d'Etat) semble être **le produit des divergences de vue entre idéologues du Parti et hauts fonctionnaires d'Etat.**

Cela serait bénéfique au rendement des capitaux publics, dit le document qui précise aussitôt que les capitaux non publics pourront être injectés dans les projets des entreprises d'Etat. La surveillance des entreprises d'Etat passera essentiellement par celle de l'actionnariat. **Certaines SOE seront transformées en holding d'investissement.** Une partie des actifs publics seront affectés au **Fonds de la Sécurité sociale.**

A l'horizon 2020, les SOE devraient reverser à l'Etat 30% de leurs résultats. Après avoir ainsi formulé les exigences de l'Etat actionnaire, le point 8 soutient explicitement les entreprises privées pour une égalité de droits, d'opportunités et de règles du jeu. Le texte prévoit l'abolition des règlements injustes et des obstacles invisibles et promet la promulgation des procédures pour l'entrée des entreprises privées dans les secteurs réglementés. Le document appelle à « encourager » les entreprises privées à participer à...l a réforme des entreprises d'Etat (une **formulation de compromis** visiblement, les discussions sont apparemment toujours vives sur la privatisation des SOE), mais l' « encouragement » va aussi aux entreprises privées pour « développer toutes sortes d'entreprises mixtes », donc avec les SOEs aussi, pour devenir des groupes d'entreprises « modernes ».

Interrogé quelques jours plus tard sur l'étendu exact de cette possibilité de « sociétés mixtes » à encourager, **Lian Weiliang**, un haut responsable de la **NDRC**, précise qu'à l'avenir, les capitaux privés chinois **et même les capitaux étrangers** pourront avoir le contrôle des sociétés publiques chinoises, puisque « le développement des sociétés mixtes rend plus compétitives les SOEs ». Le ministre du Commerce **Gao Hucheng** déclare le même jour, en commentant le chapitre 7 de « la Décision » consacré à l'économie ouverte, que les investisseurs étrangers, en dehors d'une liste arrêtée d'interdits ou de limitations, bénéficieront à l'avenir du traitement national dans la prise de participation par exemple ou d'investissements sectoriels : « les entreprises étrangères peuvent faire tout ce que les entreprises chinoises sont autorisées à faire » souligne-t-il. Si ces déclarations se traduisent en faits, alors il s'agira d'une brèche sans précédent (si l'on omet les opportunités rencontrées et insuffisamment saisies lors des premières réformes des SOEs à la fin des années 90, notamment avant leurs IPO) et **d'un tournant important de la vie économique chinoise que les acteurs**

industriels et financiers internationaux devraient prendre en compte dans l'élaboration de leur stratégie vis-à-vis de la Chine.

7.(七) « Pour un développement vert et innovant, en améliorant l'environnement concurrentiel »

« L'entreprise » (à capitaux publics ? « Mixtes » ?) se veut au cœur du processus de transformation et d'innovation dans le schéma directeur. C'est elle qui montera en gamme par l'innovation et par le respect de son environnement. Pour ce faire la **refonte d'un environnement des affaires à la fois concurrentiel et propice à l'innovation** sera rendu possible par un ensemble (littéralement « un panier ») de mesures de standardisation et de normalisation des marchés (sans les définir).

Le but affiché est d'entraver tous les freins à l'innovation comme la contrefaçon, les problèmes liés au non respect de l'environnement, les opportunistes et autres stratégies individuelles d'esquives ou de parasitage de l'Etat, pour laisser se développer des nouveaux modèles économiques et technologiques. Implicitement, les organes de contrôle sont aussi pointés du doigt dans ce paragraphe. Cela laisse augurer de profonds remaniements de personnes voire de structures, à l'image de la restructuration du **Ministère de la Santé**, et plus largement de toutes les administrations sanitaires chinoises au printemps dernier, autorisant par la suite un **durcissement des règles de suivi des dispositifs de contrôle** sur les produits et les entreprises locales comme étrangères.

Plus loin, il est question de « **former** » une poignée de grandes entreprises innovantes à l'excellence en favorisant les rapprochements et alliances industrielles et technologiques. Il est mentionné « **l'innovation collaborative** » comme mode de montée en gamme... au profit des grandes entreprises. Ici aussi, il y a une contradiction apparente entre la volonté de créer un écosystème favorable à l'innovation et le maintien d'une politique de la demande plus que de l'offre autour de « grandes entreprises », le plus souvent à capitaux d'Etat. Il est même indiqué que « une fois ces conditions réunies, faire en sorte que de grandes sociétés mixtes puissent utiliser pareillement les ressources (publiques) pour l'innovation ». Ce qui revient à dire que même de **puissantes ETI** chinoises non strictement contrôlées par l'Etat pourraient être éligibles aux dispositifs de soutien de la puissance publique. C'est, en effet, un pas en avant, mais les termes employés ne font pas penser à une ouverture très sensible de la concurrence libre et égale sur les marchés.

De plus, ce qui n'est pas dit mais qui transparait en filigrane, concerne **l'internationalisation de ces grandes sociétés innovantes** retenues par l'Etat. Leur montée en gamme devra passer par les modes collaboratifs innovants y compris avec des partenaires étrangers qui constituent bien souvent leur unique sésame pour les marchés extérieurs.

Ces entreprises innovantes seront prioritairement localisées dans de nouvelles « **zones de concentration des ressources à l'innovation** », intégrant les meilleures infrastructures, les meilleurs programmes, des investissements massifs, bref, un environnement ad hoc pour des transferts de technologie et leurs applications industrielles. Seules certaines villes y bénéficieront immédiatement. Elles n'ont pas été nommées dans le texte. Mais ces zones recourent les toutes dernières nées des zones spéciales de développement, les « Parcs internationaux d'innovation » censées absorber le gros des intrants étrangers et locaux de haute technologie. A noter que la province du Zhejiang est pionnière en la matière avec un plan dédié en cours depuis 2011 (Suzhou notamment). La montée en gamme s'organiserait donc autour de pôles géographiquement choisis en fonction des technologies clés à acquérir par co-développement. Ce n'est pas nouveau en soi. Toutefois, la volonté de **brasser les savoir-faire étrangers et chinois** dans des espaces réservés de plus en plus spécialisés est désormais mise en musique, en droite ligne avec les objectifs du 12^{ème} plan.

La réforme de l'enseignement supérieur, pilier de la recherche scientifique, est évoquée dans ce chapitre consacré, rappelons-le, à la mise en concurrence des acteurs clés du processus d'innovation. Un **plan d'autonomie des universités** est sur la table du gouvernement. De la même façon que pour les entreprises, les universités et organismes de recherche chinois devront **se frotter à la concurrence** directe des établissements d'enseignement supérieur étrangers, autorisant ces derniers à ouvrir des antennes et cursus sur un nombre croissant de campus « ouverts ». Une même émulation est encouragée, censée tirer vers le haut le niveau global de la recherche, avec comme effort particulier la recherche fondamentale.

Nous voyons se dessiner sous nos yeux une politique globale d'attraction du territoire : attraction des meilleurs entreprises, savoir-faire, ingénieurs et managers du privé, chercheurs, etc. Il faudrait même dire des territoires car la taille de la Chine, sa découpe administrative en provinces, font que ces dernières seront nécessairement en concurrence les une les autres pour récupérer les meilleurs talents dans leurs entreprises ou laboratoires. Une des implications de cette recherche d'une **plus grande concentration d'intelligences** et de moyens autour de pôles d'excellence sera, quasi

mécaniquement vu la force d'attraction naturelle du marché chinois, **d'aspirer irrésistiblement des centres de décisions et d'innovation des multinationales et des grandes PME mondiales dans les pépinières désignées chinoises**, entraînant du même coup une exacerbation de la concurrence déjà ressentie comme étant l'une des plus fortes au monde.

La question adjacente de la **propriété intellectuelle** se résume à trois phrases, mais potentiellement lourdes de sens : « le coût des violations au droit de propriété intellectuelle devra être réévalué, et pour les cas importants mettre en place une autorité judiciaire suprême. Les violations concernant plusieurs régions seront jugées par une cour indépendante. »

Enfin, l'introduction de mécanismes de marché pour la protection de l'environnement participera à l'amélioration du cadre de vie et du développement économique. Une palette de dispositifs, mécanismes d'échanges, d'incitation et de compensations financières pour la réduction des émissions polluantes seront étendues. Les lois sur la pollution atmosphérique et sur la protection de l'environnement devraient connaître des changements profonds.

Bien qu'érigée en principe cardinal du développement national, la thématique de **la protection de l'environnement n'occupe qu'une place secondaire** dans cet exposé des réformes à mener et ne donne pas le sentiment de s'inscrire dans un plan d'urgence à la hauteur des défis.

8. (八) « Réaffirmer la réforme et l'ouverture de l'économie nationale par une libéralisation des services »

L'ouverture est, depuis ses origines, consubstantielle aux réformes et constitue son volet de politique extérieure. Elle est bien plus que stratégie d'attractivité, mais aussi et surtout but ultime du soft power chinois : servir le développement de l'économie nationale et de ses acteurs publics comme privés. Pour y arriver, l'environnement des affaires devra atteindre un double objectif : servir les réformes internes et, dans le même temps, renforcer la compétitivité des entreprises chinoises à l'international.

Les mots utilisés sont forts : « pousser la Chine à se réformer », « ouvrir à l'international les secteurs énergétiques, financiers et des télécoms en y introduisant des investisseurs et managers étrangers entraînant une concurrence accrue sur le territoire ». Cette méthode est très souvent celle retenue par le pouvoir chinois depuis les années 2000 et l'arrimage officiel de la Chine au commerce mondial. L'adhésion de la Chine à l'OMC était motivée par un objectif politique de reconnaissance internationale des réformes et de l'ouverture, et par un **objectif économique consistant à obliger les acteurs économiques nationaux** à se conformer à une série de règles nouvelles pour être éligibles sur leur propre marché d'abord puis à l'international. Cette double stratégie est à nouveau à l'œuvre.

D'une part, Pékin ouvre davantage le pays à une concurrence choisie et redoutable sur les gammes high-end, et d'autre part le marché domestique chinois se restructure en resserrant les vis côté normes et standards. Ce double processus devrait précipiter une nouvelle vague de faillites en série, d'autant que la loi sur les faillites des entreprises connaît des amendements rompant leur infaillibilité.

Pour les entreprises étrangères, aux « listes négatives » d'investissement dans des produits ou technologies non souhaitées sur le marché chinois en tant qu'importations se substituera progressivement le principe selon lequel « tout ce qui n'est pas interdit est autorisé » sur le marché chinois, avec la volonté d'amener les différentes catégories d'entreprises, classées selon l'origine de leur capital, à un « *level playing field* » à la chinoise.

Dans le même temps, les investissements chinois à l'étranger (ODI) seront facilités, les procédures simplifiées, notamment pour éviter les doubles impositions, mais aussi « pour la protection des investissements chinois ». Cette notion de protection des intérêts chinois à l'extérieur de Chine est un fait assez nouveau qui tarde à être traduit dans le corpus des lois et réglementations prudentielles, dans les assurances notamment. Pour accompagner cette évolution, les zones de libre-échange seront encouragées sous la supervision directe des Douanes. **L'accord de libre-échange entre la Chine, la Corée et le Japon** a dans le rapport valeur d'exemple.

Et, dernier point du rapport, pour ceux, en Chine comme à l'étranger, qui ne seraient pas convaincus de la volonté de l'exécutif actuel de se rapprocher des affaires du monde, il est dit que la Chine devra renforcer « sa capacité à participer à la gouvernance économique mondiale », à « perfectionner ses mécanismes de coordination et de décision en matière de commerce et de négociations internationaux », « de mettre sur pied des

passerelles entre la haute administration chinoise et les organisations internationales en termes de ressources humaines », et de « renforcer la force de proposition de la Chine dans la gouvernance mondiale par de nouveaux mécanismes (de) consultatifs (*think tanks*) ».

« 3 » fils rouges

Pour conclure, les auteurs assortissent le plan de trois fils rouges conducteurs censés traverser chacun des 8 points évoqués et fonctionner comme une « macro » ou un guide d'action :

- « Ouvrir la porte, laisser entrer les investisseurs extérieurs, accroître la concurrence »,
- « Approfondir le système de protection sociale, mettre sur pied le package social minimum »,
- « Approfondir la réforme foncière et la mise sur le marché des terres collectives ».

Il faut comprendre ces axes comme des mesures correctrices des inégalités qui ne manqueront pas de se creuser dans l'application scrupuleuse des nombreux points de réforme mentionnés tout le long du rapport. Car le choc sera brutal s'ils ne sont pas pondérés par un effet correcteur.

Le premier point risque d'être compris de la sorte par les entreprises étrangères : « vous nous laissez entrer, refermez la nasse, et nous laissez nous entretuer avec vos entreprises qui se repaîtront sur nous ».

Le deuxième tend à diminuer les inégalités sociales alors que le mouvement général ira plutôt vers un accroissement de la disparité des richesses provoqué par une urbanisation rapide, de probables futures faillites d'entreprises non compliantes, et des SOE perdant le monopole du *social welfare* à la chinoise.

Le troisième fil rouge rappelle probablement que le château des réformes ne tient qu'à de solides fondations et une répartition juste de la première richesse nationale, la terre et ses occupants aspirants-proprétaires.

Conclusion ?

Si nous risquons une conclusion, il serait peut-être judicieux de se pencher à nouveau sur l'objectif central de ce 3^{ème} Plenum pour lequel a été élaborée cette non-feuille de route 383, sorte de route 66 entre une économie dirigée et un nouvel eldorado libéré de ces archaïsmes, et symbole d'une **révolution économique 2.0 par le marché**. Si l'horizon est le marché, et si le salut de la Chine passe par son affirmation, entendons-nous sur la définition que les dirigeants lui prêtent, et évitons ainsi de faire des interprétations erronées.

Quand les politiques et économistes chinois placent l'ouverture du marché au cœur du projet Chine, que veulent-ils dire par-là ? **Ouverture au marché et ouverture du marché sont deux choses bien distinctes**. Ouverture du marché chinois signifie de notre point de vue ouverture du potentiel de marché – dont les marchés publics – aux entreprises privées dont étrangères dans de nouveaux secteurs et dans des secteurs réglementés.

On pense alors immédiatement au concept de **réciprocité** et d'ouverture effective des marchés dans un but de rééquilibrage des échanges. Si les nombreux accords de libre-échange, et les négociations en cours avec l'UE notamment concernant un possible accord sur les investissements, tendent à montrer que c'est bien cette direction qui est prise, la réalité décrite et documentée par les entreprises européennes en Chine nous fait comprendre un autre message, moins rassurant sur la signification réelle de la politique d'« ouverture », qui semblerait plus proche d'une « **ouverture choisie** » que d'une convergence des règles du jeu. Aussi, même si l'on considère cette ouverture comme une libéralisation « au marché », c'est-à-dire aux lois du marché, nous ne sommes pas non plus très rassurés.

En effet, nous observons une tendance vers **un retour au bilatéralisme** dans le commerce international, l'échec de l'OMC aidant, dans lequel chaque pays veut garantir des débouchés sur les marchés extérieurs tout en protégeant le sien contre une « invasion » étrangère. Les marchés intérieurs pourraient, dans ce cas, se complexifier davantage (par la prolifération des normes) pour rendre la partie plus difficile aux nouveaux entrants. L'effet collatéral de ce mouvement serait contre-productif pour la Chine car l'attractivité de son territoire et de son marché en pâtirait.

Si maintenant nous nous essayons à une lecture en diagonale, la véritable « trinité » qui se cacherait derrière celle mise en avant en début du rapport (gouvernement, entreprises

et marché) serait tout autre. Ce rapport étant principalement destiné aux lecteurs chinois capables de lire entre les lignes et d'interpréter « correctement » les messages délivrés, et sans vouloir prétendre déchiffrer un hypothétique message codé, **les trois composantes agissantes** et en capacité d'action pour ces réformes seraient toutes du secteur public et liées à l'Etat et au parti. Il s'agirait selon notre analyse **des grands groupes publics, des gouvernements locaux... et des grandes banques.**

Si cette analyse est juste, cela voudrait dire que le **risque financier chinois est jugé grave, voire critique.** Il semblerait que le nouvel exécutif, mis en place en novembre 2012, mise très gros sur les deux années à venir car la réalité chinoise au niveau provincial, municipal et dans les districts est beaucoup plus prosaïque voire triviale que ne le laissent transparaître les rapports officiels, fussent-ils mis en avant par une élite sincèrement engagée dans les réformes.

Nous analyserons dans une note séparée les résultats concrets du **3^{ème} Plenum** dans les domaines politiques, social et stratégique.